

ENQUÊTES DE BRANCHE

Parution du rapport de branche 2021



Ressources :

Plateforme <https://presanse.qualios.com>



Contact :

Pour toute information, les SSTI peuvent contacter Ghislaine Bourdel : g.bourdel@presanse.fr

Le rapport de branche 2021 sur les données sociales de l'année 2020 et les effectifs au 1^{er} janvier 2021, qui répond à l'obligation légale des branches professionnelles, est paru. Cette nouvelle édition s'appuie sur un échantillon de 160 SSTI, représentant 15 792 personnes physiques, soit 90 % des effectifs de la branche (hors spécialistes BTP).

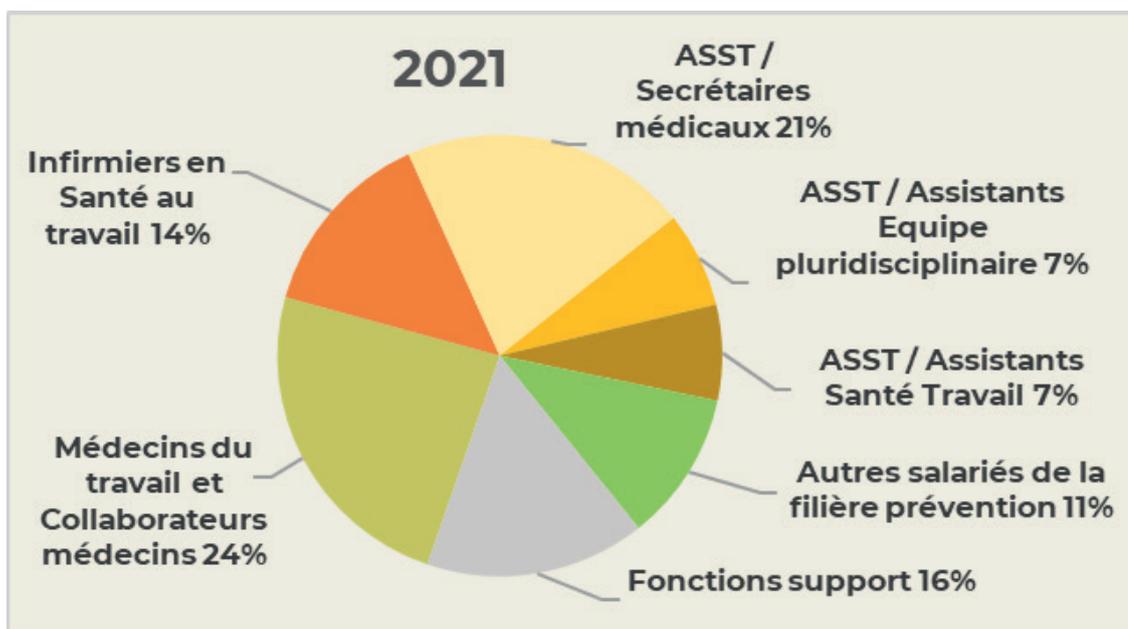
17 599 personnes au 1^{er} janvier 2021, pour 16 086 ETP

Hors spécialistes du BTP, les effectifs de la branche sont stables par rapport à 2020.

Le nombre de médecins s'élève à 4 275 en personnes physiques, au 1^{er} janvier 2021 (médecins du travail et collaborateurs médecins), et à 3 561 en équivalents temps plein. Les effectifs de l'ensemble des médecins salariés des SSTI diminuent de 2 % en personnes physiques et de 1 % en équivalents temps plein.

Parallèlement, le nombre d'infirmiers en Santé au travail poursuit sa progression (+ 4 % en 2021), de même que le nombre de préventeurs (+ 2 %).

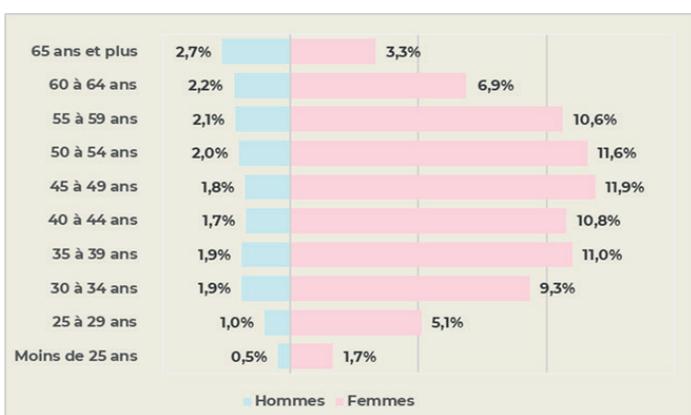
Répartition des salariés des SSTI, en personnes physiques, par groupe d'emplois au 1^{er} janvier 2021



Une structure de l'emploi stable

55 % des effectifs sont âgés de 45 ans et plus, et les femmes représentent 82 % des effectifs. La part des cadres s'élève à 39 %, le temps partiel concerne 36 % des salariés, et 94 % des contrats sont des CDI.

Pyramide des âges de l'ensemble des salariés en 2020



6,6 % de travailleurs handicapés

95 % des SSTI de 20 salariés et plus déclarent employer au moins 1 travailleur handicapé. Les travailleurs handicapés représentent globalement 6,6 % des effectifs des SSTI de 20 salariés et plus.

Emploi de travailleurs handicapés dans les SSTI de 20 salariés en plus

	2018	2019	2020
% de travailleurs handicapés dans les effectifs (ETP)	6,1%	6,4%	6,6%
% de Services n'ayant pas à verser de contribution à l'AGEFIPH	84,2%	85,5%	82,2%

Une masse salariale de l'ordre de 790 millions d'euros en 2020

En 2020, la masse salariale (primes comprises, hors cotisations sociales) des 160 SSTI ayant répondu à l'enquête, et dont les données relatives à la masse salariale ont pu être exploitées, est évaluée à 709 millions d'euros, stable par rapport à 2019. Au niveau de la branche, en extrapolant sur les effectifs moyens de l'ensemble des SSTI, la masse salariale peut être estimée autour de 790 millions d'euros. Les effectifs globaux en ETP sont également stables.

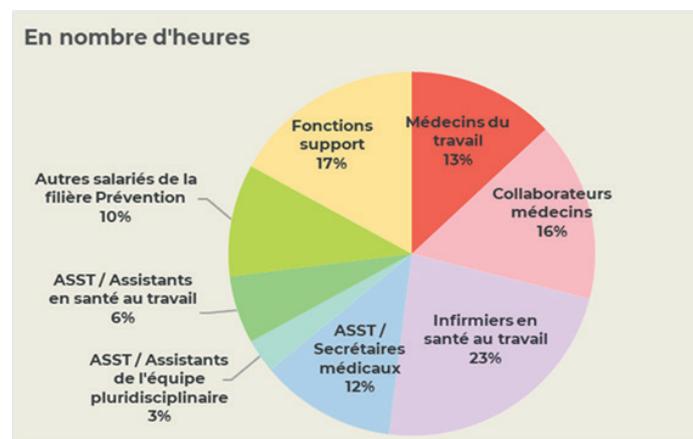
60 % de salariés bénéficiaires d'une formation en 2020

Avec un effort de formation de 3,2 % de la masse salariale, les SSTI demeurent au-dessus des obligations légales, malgré une diminution de ce ratio, du fait de la crise sanitaire (4,7 % en 2019).

Les dépenses moyennes de formation professionnelle s'élèvent à 1 418 € par salarié en 2020. 33 % de ces dépenses sont versées aux organismes collecteurs, et 33 % sont destinées à la rémunération des bénéficiaires de la formation.

Tous métiers confondus, 60 % des effectifs des SSTI ont bénéficié d'au moins une formation en 2020. Les médecins (médecins du travail et collaborateurs médecins) représentent 21 % des salariés formés et 29 % des heures de formation, sachant qu'ils représentent 24 % des effectifs.

Répartition des heures de formation par groupe d'emplois en 2020



Comme chaque année, le rapport complet présente également des résultats détaillés sur la protection sociale (régimes de retraite, prévoyance, couverture santé, absentéisme...), le dialogue social, le bilan des accords de branche, le profil démographique et les rémunérations des principaux groupes d'emploi. Le rapport complet sera prochainement disponible pour les adhérents sur la plateforme Qualios.

Présanse remercie les Services qui ont pris le temps de répondre à l'enquête, et encourage l'ensemble des SSTI à se mobiliser pour la prochaine phase de collecte, dès le début de l'année 2022. ■